

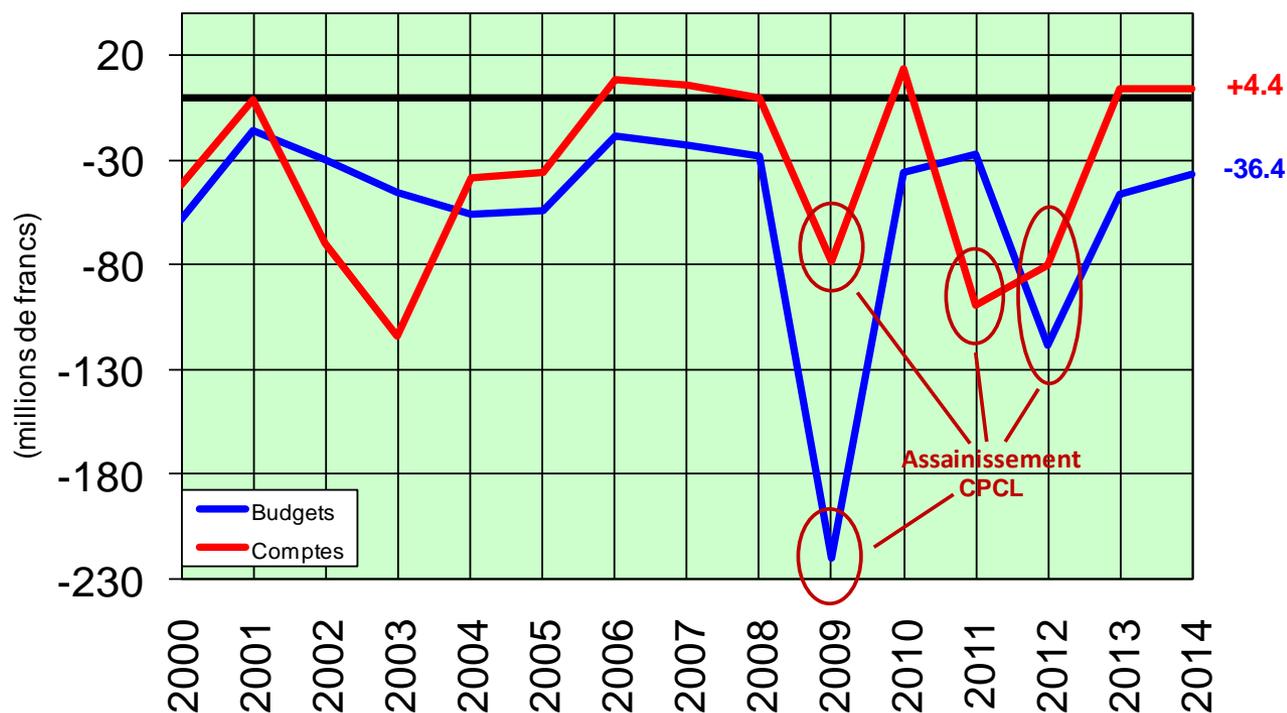
Ville de Lausanne

Comptes 2014

COMPTES 2014 – les chiffres (en millions de francs)

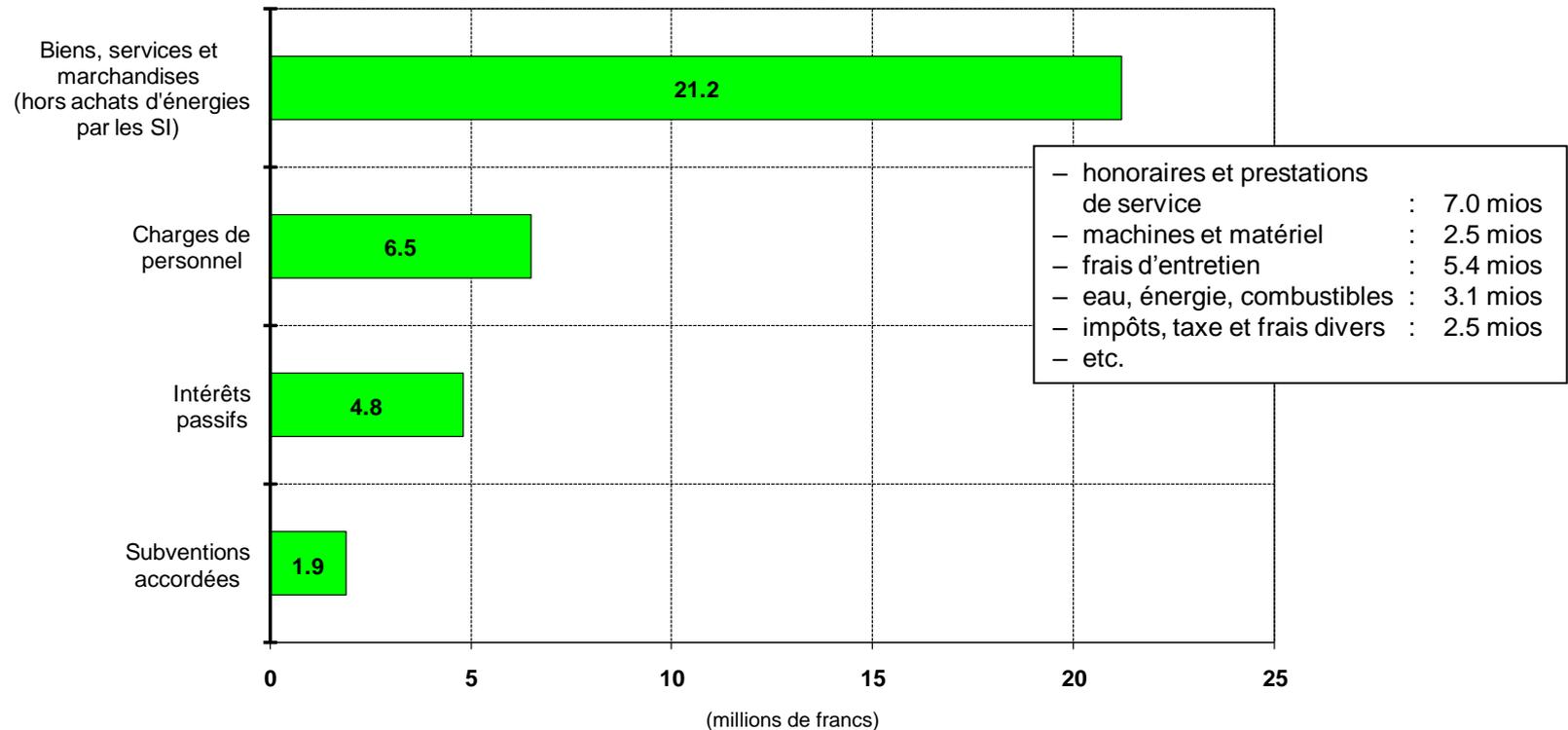
| Comptes 2013 | Budget 2014 (y c. crédits suppl.) | | Comptes 2014 | Ecart (C14-B14) |
|-----------------|--|------------------------------------|-----------------|--------------------|
| | -36.4 | Déficit | | |
| 3.7 | | Excédent | 4.4 | 40.8 |
| | | Autofinancement | | |
| 192.0 | 69.7 | du compte de fonctionnement | 122.5 | 52.8 |
| 156.8 | 132.9 | Investissements nets | 109.7 | -23.2 |
| 35.2 | -63.2 | Excédent d'autofinancement | 12.8 | 76.0 |

Evolution du résultat (du compte de fonctionnement)



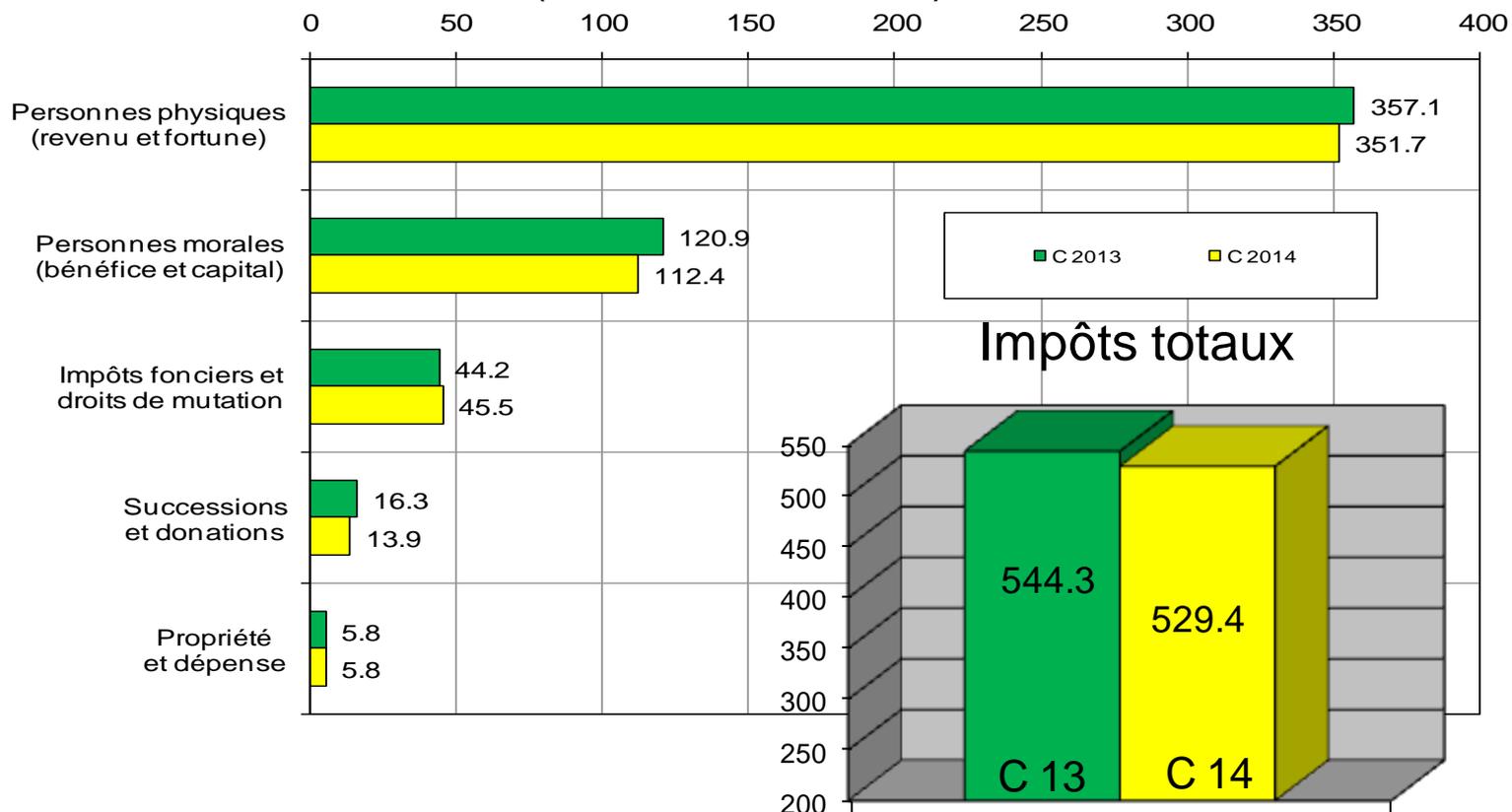
Comptes 2014 : maîtrise des charges

- Une maîtrise des charges qui permet de générer des économies par rapport au budget.



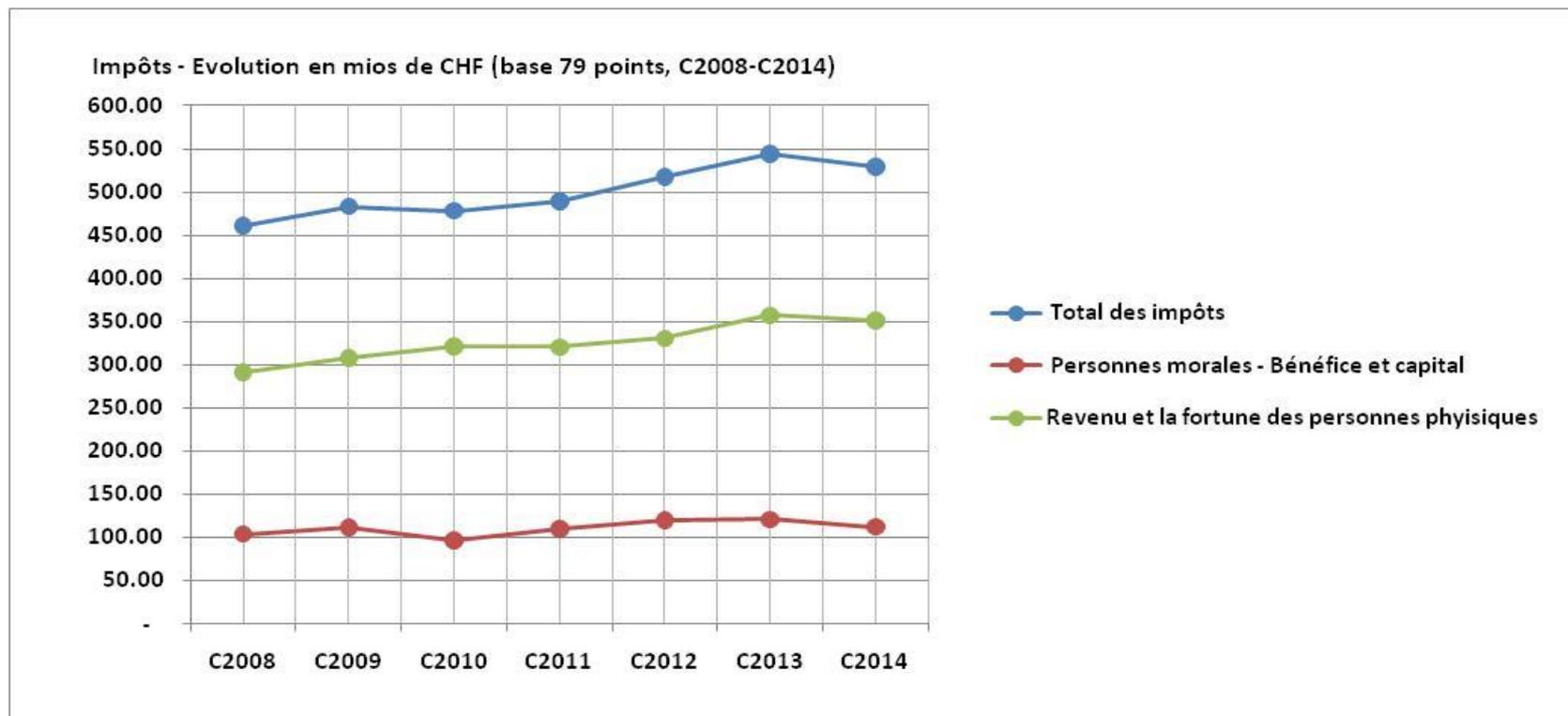
Evolution des impôts entre les comptes 2013 et 2014

(en millions de francs)



- Les C2014 de la Ville sont inférieurs de CHF 15 mios (-3%) par rapport aux C2013. Au niveau cantonal, les impôts progressent de CHF 0.3%.

Evolution historique des impôts (2008-2014)



- Les C2013 doivent être considérés comme extraordinaires.
- Ils ne doivent pas être utilisés comme base pour la projection des rentrées fiscales futures.
- Les risques de diminution ou stagnation des recettes fiscales (franc fort), ne doivent pas être sous-estimés.

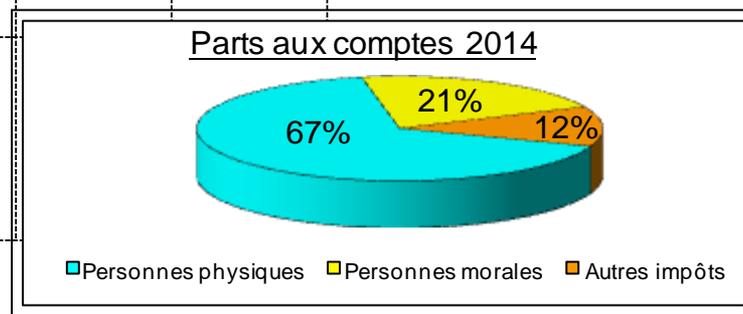
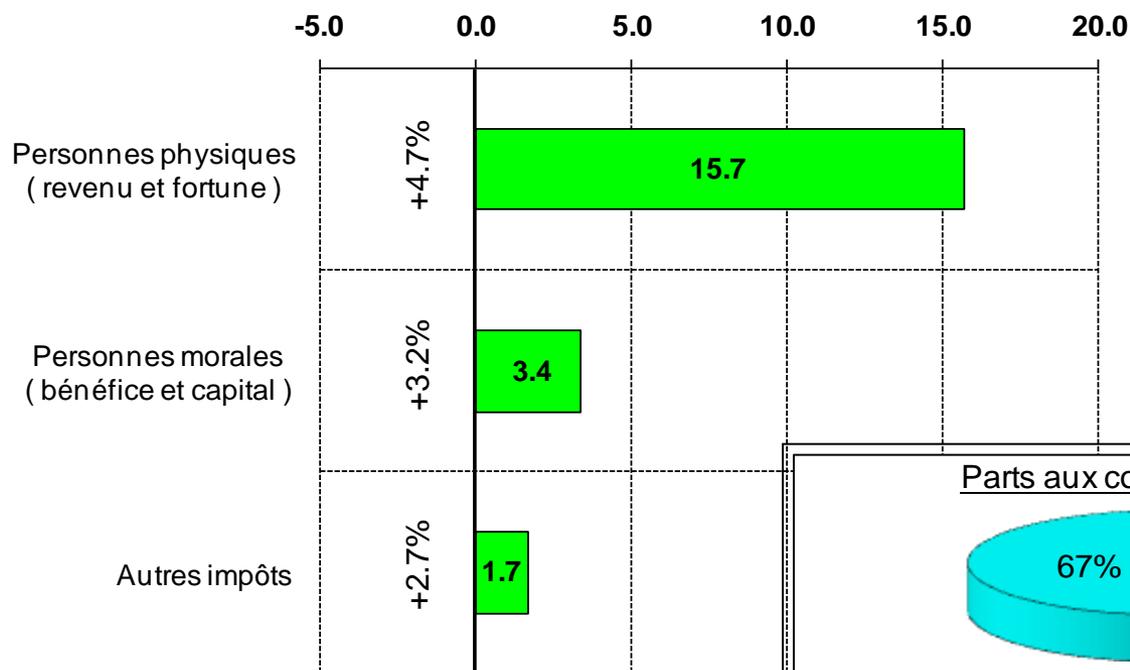
Principal écart par rapport au budget



| | | |
|--------------|---------|---------------------|
| Les impôts : | comptes | 529.4 mios |
| | budget | <u>508.6 mios</u> |
| | écart | + 20.8 mios (+4.1%) |

Principales variations :

(en millions de francs)

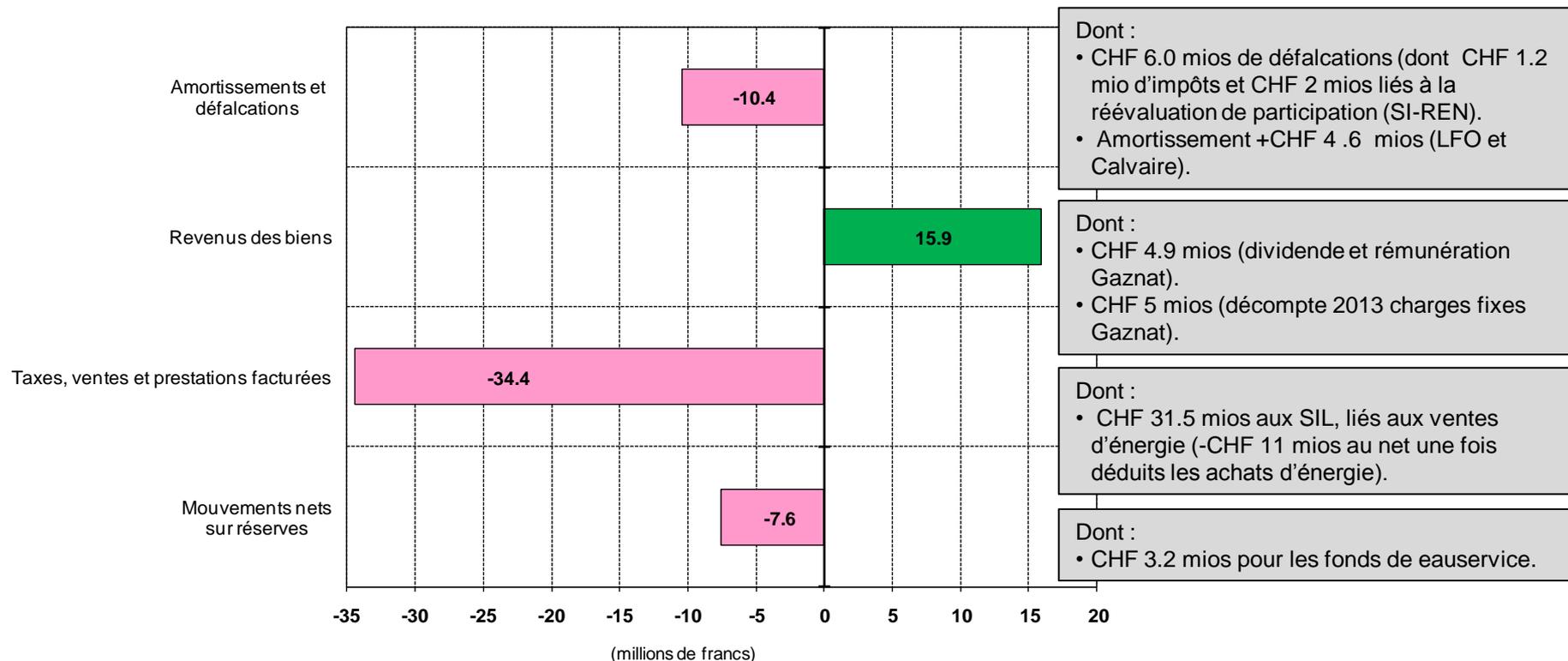


Comptes 2014 : les impôts, écart par rapport au budget

- CHF 15.7 mios d'excédent sur les personnes physiques, dont principalement :
 - CHF 4.2 mios d'excédent sur le revenu du rôle ordinaire. Diminution annuelle par rapport aux comptes 2013 de 0.9% (-CHF 2.3 mios).
 - CHF 8.1 mios sur l'impôt à la source suite à la poursuite du rattrapage opéré par le Canton (-CHF 5.7 mios par rapport aux C2013).
 - CHF 1.7 mio sur l'impôt frontalier.
 - CHF 1.0 mio sur la fortune.
- CHF 3.4 mios d'excédent sur les personnes morales; dépendant de la conjoncture.
- CHF 1.9 mio d'excédent sur les successions.

Autres écarts importants par rapport au budget

(en millions de francs)



Dépassements de charges ou
insuffisances de revenus

Excédents de revenus

Plan structurel d'amélioration financière (PSAF)

- Pour rappel, la Municipalité a mis en œuvre dès 2012 un plan structurel d'amélioration financières (PSAF).
- L'objectif vise à fournir un effort global de CHF 40 mios nets pérennes (50% en réduction de charges et 50% en augmentation de revenus) afin de financer les thématiques prioritaires, faire face aux enjeux futurs et garantir la marge de manœuvre de la Municipalité.
- **Pour rappel au B2013**, des mesures ont été inscrites pour **CHF 21.3 mios**

| (en mios de CHF) | Intégrées au B2013 (après amendements CC) | Réalisées aux C2013 | Ecart | Taux de réalisation en % |
|-------------------|--|------------------------|-------|--------------------------------|
| Mesures PSAF 2013 | 21.3 | 19.0 | -2.3 | 89% |

- **Au B2014**, des mesures supplémentaires ont été inscrites pour **CHF 18.6 mios**

| (en mios de CHF) | Intégrées au B2014 | Réalisées aux C2014 | Ecart | Taux de réalisation en % |
|-------------------|--------------------|------------------------|-------|--------------------------------|
| Mesures PSAF 2014 | 18.6 | 14.7 | -3.9 | 79% |

De manière cumulée, les effets liés au PSAF sont les suivants :

| (en mios de CHF) | Intégrées au B2013+B2014 (après amendements CC) | Réalisées aux C2013+C2014 | Ecart | Taux de réalisation en % |
|--------------------|--|------------------------------|-------|--------------------------------|
| Total Mesures PSAF | 39.9 | 33.7 | -6.2 | 84% |

Sur les CHF 39.9 mios intégrés aux budgets 2013 et 2014, CHF 33.7 mios ont été réalisés et pérennisés aux comptes 2014, soit 84%.

17 mesures actuellement en cours de réalisation déploieront leurs effets avec retard, soit en 2015.

Il s'agit principalement de la nouvelle taxe sur les équipements communautaires (CHF 3.4 mios, représentant l'écart principal par rapport au B2014), la mise à sec progressive des WC (CHF 0.3 mio) ainsi que l'optimisation des envois de factures (CHF 0.2 mio).

En tenant compte des mesures qui seront réalisées en 2015, le taux de réalisation des mesures budgétées en 2013 et 2014 devrait s'établir à 98% environ soit CHF 39.3 mios.

Financement des projets prioritaires

La Municipalité poursuit le financement en 2014 de différentes thématiques jugées prioritaires, à savoir :

- **Renforcement sécuritaire.** Renforcement des effectifs de police afin de répondre aux besoins constatés sur le terrain par la création de 27 EPT (CHF 3 mios) supplémentaires.

Pour mémoire, 30 EPT avaient déjà été créés en 2013. Ainsi, depuis le début de la législature, 57 EPT supplémentaires ont été créés et affectés à des tâches de police (hors trafic et stationnement). Coût cumulé depuis 2013 : CHF 6.3 mios.

- **Petite enfance.** Création de nouvelles places d'accueil (CHF 1.3 mio). Depuis le début de la législature, CHF 2.8 mios ont été consacrés à cette thématique et ont permis l'ouverture de 461 nouvelles places pour l'accueil de jour des enfants (273 pour les enfants de 0 à 6 ans, 188 en APEMS 3-6P).

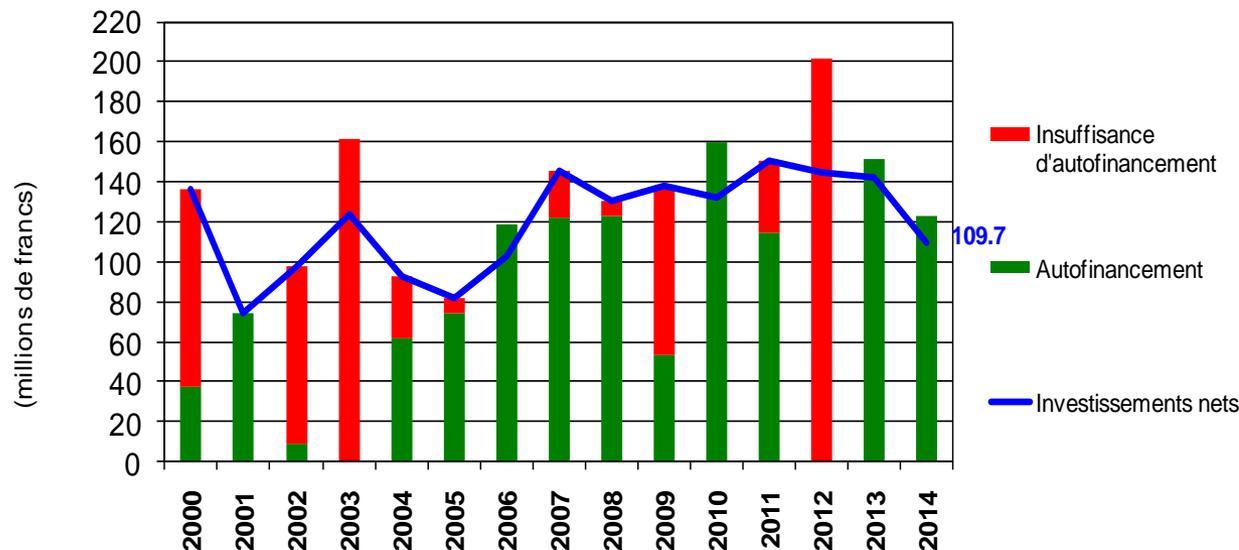
Le financement des ces projets se poursuivra également par l'intermédiaire du B2015 qui prévoit des montants supplémentaires de **CHF 3.2 mios** (notamment pour la création de 11 EPT supplémentaires affectés à des tâches de police et la création de 119 places supplémentaires pour l'accueil de jour des enfants).

Financement des projets prioritaires

- **Mesures destinées au personnel de la Ville** : renforcement de l'Unité santé et sécurité au travail (USST), soutien à l'apprentissage (CHF 0.6 mio).
- **Environnement** : élimination des micropolluants (CHF 0.5 mio).
- **Culture** : politique du livre, soutien des manifestations et institutions (CHF 0.3 mio).
- **Prise en charge des personnes vulnérables** (CHF 1.3 mio).

Les principaux projets de la Municipalité représentent des engagements financiers supplémentaires pérennes de **CHF 11.8 mios** en 2014, depuis le début de la législature.

Investissements et autofinancement

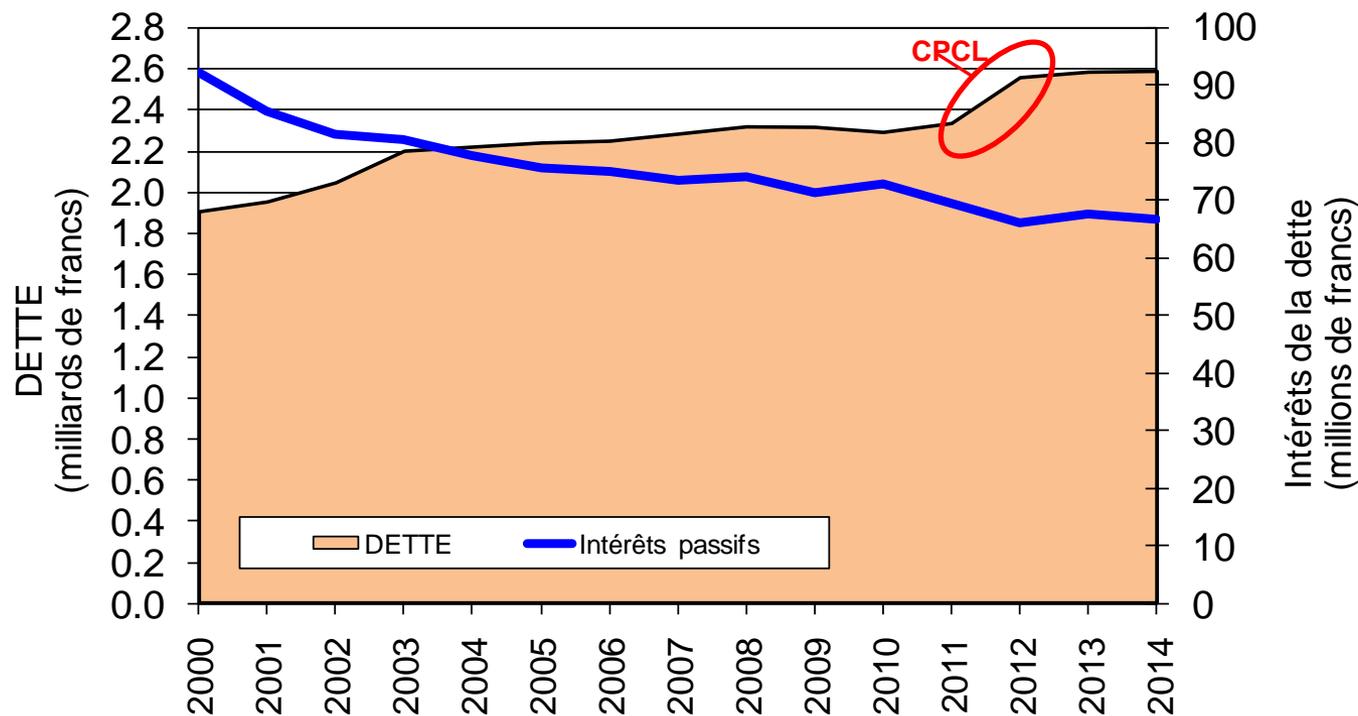


- Des dépenses d'investissement inférieures à la norme compte tenu de différents retards au niveau des projets nouveaux (décalages en 2015 et suivantes);
- La marge d'autofinancement dégagée en 2013 et 2014 a permis de financer l'intégralité des investissements réalisés par la Ville;
- Niveau d'investissement à venir toujours très important, B2015 à CHF 144 mios, moyenne 2016-2018 à CHF 190 mios par année environ (y.c Métamorphose).

Principales dépenses d'investissement réalisées en 2014

- Réseaux (voirie, parcs, eau, gaz, électricité, STEP) CHF 57.0 mios
- Chantiers en cours à l'av. de Chailly - ch. de la Fauvette
bvd de la Forêt CHF 5.8 mios
- Aménagement de la place de la Sallaz et de la
route de contournement CHF 3.2 mios
- Etablissements scolaires CHF 7.4 mios
(Béthusy, Villamont, assain. des bâtiments scolaires)
- PALM, réalisation des mesures de mobilité douce CHF 2.2 mios
- Sports (Stade de la Pontaise, Bellerive-plage,
assainissement des installations sportives, centre
sportif de Pierre-de-Plan / Gd-Vennes) CHF 5.2 mios
- Divers (Divers objets Métamorphose, assainissement
de Chauderon 4, entretien des bâtiments du PA et du PF,
évolution du réseau RECOLTE) CHF 8.9 mios

Evolution de la dette et des intérêts



| (en millions de francs) | 2011 | 2012 | Var. 11-12 sans CPCL (**) | 2013 | Var. 12-13 | Var. hors opérations spéciales | 2014 | Var. 13-14 |
|-------------------------|-------|-------|------------------------------|-------|------------|--------------------------------------|-------|------------|
| Dettes bancaires brutes | 2'334 | 2'557 | 41 | 2'584 | 27 | 17 | 2'588 | 4 |
| Endettement net (*) | 1'948 | 2'149 | 19 | 2'114 | -35 | -9 | 2'101 | -13 |

(*) selon directives en matière de plafond d'endettement

(**) effet CPCL : 182 mios

Comptes 2014 : constats

- Des comptes équilibrés.
- Un haut degré de réalisation des mesures du PSAF (sans ces dernières le résultat des comptes 2014 aurait été un déficit de l'ordre de CHF 30 mios).
- Des recettes fiscales soutenues, mais en diminution par rapport à 2013 (le pic a été atteint).
- Une marge d'autofinancement couvrant intégralement les investissements réalisés.
- Une stabilité de la dette brute et une diminution de la dette nette.
- Des domaines prioritaires jouissant de financements complémentaires (CHF 11.8 mios).
- Une maîtrise des charges renouvelée grâce notamment aux nouveaux outils de gestion implémentés par la Municipalité.

Mesures d'optimisation de la gestion financière mises en œuvre dès le début de la législature par la Municipalité

- Mise en œuvre du PSAF (plan structurel d'amélioration financière) pour CHF 40 mios.
- Fixation d'une enveloppe permettant de financer les mesures du programme de législature (notamment les mesures prioritaires).
- Chiffrage et suivi standardisé des impacts financiers attendus dans le cadre de tous les projets à caractère financier (préavis, notes municipales, programme de législature).
- Adaptation des procédures budgétaires dans le sens d'une gestion par enveloppe.
- Introduction de critères de compensation au niveau des crédits supplémentaires octroyés en cours d'année.
- Renforcement du suivi budgétaire du budget de fonctionnement et d'investissement.

Evolution d'éléments non maîtrisables

- Depuis le début de la législature, les recettes fiscales de la Ville ont augmenté de manière robuste (environ CHF 51 mios).
- En contrepartie, depuis le début de la législature, Lausanne a dû composer avec la réduction du dividende EOS (CHF 17 mios) et des marges liées aux SiL (CHF 17 mios).
- La facture sociale a, quant à elle, progressé de CHF 20 mios sur cette même période.

La maîtrise des charges ne permet pas à elle seule d'atteindre l'équilibre financier et d'assurer la pérennité des prestations publiques.

Elle doit être conjuguée à l'évolution des recettes, notamment fiscales, afin de permettre l'amélioration de la marge de manœuvre des collectivités.



Des risques pour l'avenir

- Des recettes conjoncturelles (impôts sur les personnes morales) en diminution par rapport aux C2013
 - risque de diminution ou stagnation des recettes fiscales (franc fort).
- Des taux d'intérêts actuellement toujours à des niveaux très faibles
 - risque de hausse des charges d'intérêts.
- Réforme de la fiscalité des entreprises III
 - risque de perte de la moitié des recettes fiscales des personnes morales (estimation env. CHF 34 mios avant mesures compensatoires).
- Loi sur les allocations familiales (CHF 12 mios dont CHF 6 mios déjà intégrés en 2014).
- Diminution des marges liées aux réseaux (EOS, Fibre optique,...).
- Baisse du rendement des participations.
- Effets liés à l'évolution démographique.
- Financement de Métamorphose, des Axes forts et autres projets d'envergure.

Conclusions

- Un exercice 2014 satisfaisant.
- Les efforts d’assainissements financiers se poursuivent et apportent leurs fruits (sans le PSAF les C2014 auraient présenté un déficit de CHF 30 mios).
- Les mesures mises en œuvre sont le reflet de la volonté politique visant à maîtriser la progression des charges dans un environnement économique et social très délicat.
- Des financements complémentaires alloués aux domaines prioritaires (CHF 11.8 mios).
- Des risques financiers toujours présents pour l’avenir qui incitent à la prudence.
- La Municipalité va maintenir ses efforts en vue de la poursuite de l’assainissement des finances communales tout en répondant aux besoins liés à la croissance démographique et les thématiques jugées prioritaires (écoles, garderies, sécurité, logements, etc.).